



AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO
06-2004**

Avis de motion est donné par Alain Delisle, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement des permis et certificats de manière à :

- exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue;
- à permettre sous certaines conditions, dans les territoires non subdivisés aux plans officiels du cadastre, la construction de bâtiments sur des terrains qui ne sont pas contigus à une rue cadastrée.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 AVRIL 2022

Marie-France Lévesque,
Directrice générale et greffière -trésorière